

Fiche descriptive d'atelier

Atelier n°9

EVA : Entrée dans la Vie Adulte

Département du Nord

Descriptif rapide de la structure porteuse :

Collectivité territoriale

Pourquoi cette action ?

Le Département veille à favoriser la continuité des parcours des jeunes en protection de l'enfance.

Les jeunes sans soutien familial sont souvent particulièrement fragiles. Aussi, il est nécessaire d'adapter l'accompagnement au projet et à la situation de chaque jeune.

La démarche Entrée dans la Vie Adulte vise à préparer, dès l'âge de 16 ans, le passage à la majorité, à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Quels objectifs ?

Construire un parcours d'accès à l'autonomie pour chaque jeune. EVA facilite notamment :

- L'accès au droit commun
- L'insertion professionnelle des jeunes
- La mise en œuvre d'un parcours résidentiel adapté à la situation individuelle de chaque jeune - la poursuite d'études supérieures

L'action : (bref descriptif)

EVA propose trois modalités d'intervention s'inscrivant dans une logique de continuité de parcours :

- L'accompagnement éducatif qui s'adresse aux jeunes disposant de ressources et d'un logement autonome mais ayant besoin d'un accompagnement éducatif du Département.
- L'aide financière (avec accompagnement éducatif modulé selon les besoins du jeune). Elle concerne les jeunes en logement autonome et dans un parcours d'insertion mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins.
- L'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) destiné aux jeunes les plus éloignés de l'autonomie. L'APJM permet de prolonger l'accueil physique à l'ASE au-delà des 18 ans, de consolider le projet d'insertion sociale et professionnelle et d'accompagner le jeune vers l'autonomie.

Le Département soutient également les jeunes poursuivant des études supérieures grâce à une bourse.

Dans le cadre de la démarche EVA, le Département développe des projets expérimentaux et partenariaux afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès au logement des jeunes sortant de l'ASE.

Moyens mobilisés :

- Professionnels des DTPAS et UTPAS
- Partenariats locaux et départementaux
- Accueil Provisoire Jeune Majeur
Aide financière : 565€/mois maximum
- Bourse de soutien aux études supérieures : 200€/mois

Partenaires :

De nombreux partenariats ont été développés, parmi lesquels le CROUS, l'ADEPAPE, Partenord, l'UHRAJ, les CLAJ, Prim'toit, etc.

Profil des personnes à qui l'action est destinées :

Jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'action en 5 mots clés :

- Continuité
- Parcours
- Autonomie
- Accompagnement
- Engagement